



**Parc naturel marin du golfe du Lion
Bureau du 11 avril 2019**

Délibération n°2019-005

Approbation du procès-verbal du bureau du 13 décembre 2018

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.334-3 et suivants et R.334-31 et suivants
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération n°2017-05 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité du 21 février 2017 portant délégation donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°010/2018 du 02 février 2018, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 24 septembre 2012, accordant délégation au bureau
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°13 du 22 juin 2017, portant sur la constitution du bureau du conseil de gestion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuvé le 10 octobre 2014

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du bureau du 13 décembre 2018

Article 1

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du bureau du 13 décembre 2018 sous réserve de la prise en compte des modifications suivantes :

- Point 1 : Supprimer « moins polluants ».
- Point 6 : Remplacer « Ce constat enjoint M. MOLY à proposer de travailler sur le sujet, en montrant l'importance de cette activité de découverte du Parc, la fragilité des entreprises et la position des maires sur cette problématique, y compris le volet pollution » par « Ce constat enjoint M. MOLY à proposer de travailler sur le sujet, en montrant l'importance de cette activité de découverte et de sensibilisation du Parc, la fragilité des entreprises, leur rôle sur le plan de l'emploi, en particulier avec le recrutement de marins-pêcheurs soumis eux aussi à des situations de crises, et la position des maires sur cette problématique ».

Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion du 11 avril 2019

Article 2

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs.

Miche MOLY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a vertical line and a small flourish at the bottom.

Président du conseil de gestion

16^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
13 décembre 2018



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**16^e BUREAU DU PARC NATUREL MARIN
DU GOLFE DU LION**

PROCÈS-VERBAL

Date : 13 décembre 2018

Lieu : Hôtel de la Communauté de Communes
Albères-Côte Vermeille-Illibéris
Argelès-sur-Mer

Participants

Membres du bureau

Président

- Michel MOLY – Représentant de l'instance de gestion de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

Catégories des services de l'Etat

- Xavier PRUD'HON – DDTM/DML
- Fabrice AUSCHER – DREAL Occitanie

Catégories des collectivités territoriales et leurs regroupements

- Pierre AYLAGAS – Communauté de communes Albères côte Vermeille Illibéris

Catégories des organisations représentatives des professionnels

- Guilhem HUBERT – Association des armateurs privés français

Catégories des usagers de loisir

- Jean-Claude HODEAU – Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers

Catégorie des Parcs naturels régionaux, des aires marines protégées et des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et des personnalités qualifiées

- Aline FIALA – Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales

Personnalités qualifiées

- Jacques DIETRICH – Ifremer
- Philippe LENFANT – Université Perpignan *via Domitia*

Commissaires du gouvernement

- Xavier PRUD'HON – DDTM/DML

Équipe du Parc

- H. MAGNIN (directeur du Parc), O. MUSARD (chef du service Ingénierie), B. FERRARI (chef du service Opérations), M. MORINEAUX (communication), A. JOU (secrétariat)

16^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
13 décembre 2018

- C. JABOUIN (pêches), M. DUMONTIER (qualité de l'eau), J. CAMMAL (développement durable), G. AGIN (usages industriels et aménagements maritimes), V. MAGENTI (patrimoine culturel), E. JEAN (agent technique)

Invités et accompagnants

- M-L. LICARI (CD 66), F. CADENE (Réserve naturelle Cerbères – Banyuls / CD 66)

M. MOLY accueille les membres du bureau et de l'équipe. Le quorum étant atteint, la session est ouverte à 14h00.

Eléments d'introduction

M. MOLY introduit la session du Bureau en remerciant l'ensemble des membres pour leur présence. Il fait part de la faible participation qui doit nous alerter sur la pertinence de proposer un rendez-vous en décembre. C'est une période de très forte activité et de sollicitations à prendre en compte. L'important est d'anticiper et pour cette raison, même si dorénavant le calendrier est annoncé très en avance, il faut rester vigilant sur le télescopage d'évènements et faire un effort dans ce sens par rapport au choix des dates. Pour mémoire, le salon nautique constitue souvent un incontournable pour nombre de membres, ce qui explique aujourd'hui l'absence de MM. S. PALLARES, D. CODORNIU, B. PEREZ.

M. MOLY souhaite féliciter M. PALLARES pour sa réélection à la présidence de la Fédération nationale des ports de plaisance, ce qui constitue un honneur pour le Parc.

M. MOLY tient également à faire un point d'ensemble concernant la situation des parcs naturels marins et les échanges entamés depuis le début de l'année avec le ministre d'Etat en charge de l'écologie. Le 11 janvier 2018, le ministre HULOT avait reçu les présidents de chaque Parc qui souhaitaient l'alerter sur les conséquences des manques de moyens des parcs, ce qui ne permettait pas de réaliser les actions et objectifs initialement envisagés. Cet échange a été l'occasion de rappeler l'importance pour les parcs d'être en capacité d'émettre des avis conformes puisque cette période était très incertaine en la matière. A la suite de cette réunion, le ministre a désigné une mission d'étude des besoins des parcs naturels marins confiée au CGEDD. Le Parc naturel marin du golfe du Lion a reçu la visite de cette mission, pour laquelle nous avons bien précisé que ce n'était pas l'argent qui manquait mais les emplois. Nous sommes donc actuellement dans l'attente des résultats de cet audit, sachant que le Président du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, auquel nous nous sommes tous associés, a expressément demandé un droit de suite sur les résultats de la mission d'étude et les décisions envisagées. Parallèlement, sur le volet avis conforme, M. HULOT a réussi, via un nouveau décret, à redonner la capacité des parcs à émettre des avis conformes sur la base de seuils précis permettant ainsi d'identifier les responsabilités entre le local et national.

M. MOLY précise que depuis le départ de M. HULOT, le silence est retentissant même s'il ne doute pas que des suites concrètes vont être proposées aux présidents de chaque Parc puisqu'une réunion est annoncée le 04 février 2019, à Paris. En sus des points liés aux parcs, sera également abordée la question de la filière éolienne puisque les décisions récentes sur la programmation pluriannuelle de l'énergie posent question : en effet, le nouveau ministre a dit que pour la Méditerranée, il n'y aurait plus qu'un seul parc d'éoliennes flottantes. C'est en particulier du au problème du prix de rachat de l'électricité produite en mer, qui a été

16^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
13 décembre 2018

surévalué il y a quelques années. Le risque est identifié, y compris au sein du Conseil national de la mer et des littoraux, de voir ce marché des énergies marines renouvelables porté par des entreprises étrangères. La filière française ne pourra pas se structurer avec aussi peu de projets. M. MOLY déplore l'attitude de M. MACRON qui ne travaille pas avec ces structures.

M. MOLY souligne la qualité du séminaire « Cartes sur table » organisé par le Parc à Banyuls-sur-Mer : de nombreux scientifiques étaient présents et les sujets étaient très intéressants.

A. FIALA félicite l'équipe du Parc. Il y a de plus en plus de scientifiques impliqués dans les programmes interrégionaux. Il y a de nouvelles techniques extraordinaires qui permettent de gagner du temps et de l'efficacité. C'est une chance d'avoir tous ces scientifiques, qui peuvent donner de bons conseils en matière de politique environnementale et d'écologie. Ph. LENFANT confirme qu'il faut maintenant travailler sur le regroupement de toute cette matière. Il y a création d'une sorte de zone atelier. Cela est utile pour le Parc et pour les scientifiques, qui peuvent se sentir réunis autour de la thématique commune Parc. Ce rendez-vous fut clairement une belle première étape !

H. MAGNIN rappelle qu'il s'agit effectivement d'une action du programme d'actions 2018, représentant bien une étape fondamentale pour avancer sur le processus de ZPF de la DCSMM. Il importe que les territoires s'engagent dans ce processus, en particulier les parcs. Les communications ont recoupé un large éventail de sujets et de questions, les scientifiques ayant également été appelés à s'exprimer sur les enjeux de protection. La prochaine étape sera de se remettre autour de la table avec les usagers de l'espace du Parc et de regarder ensemble les pressions et les enjeux. Quoi qu'il en soit, ce sera un exercice difficile et long. Cette démarche nécessitera également de s'appuyer sur l'exemple de la Réserve, laquelle a été mentionnée à plusieurs reprises comme démonstrateur d'efficacité. A. FIALA souhaite insister sur la définition des échelles temporelles : sur les suivis temporels longs, sur les modèles prédictifs. Il importera globalement de renouveler le champ des questionnements, en prenant en compte par exemple les fonds meubles ou les fonctionnalités de zones de frayères et de nurseries.

M. MOLY poursuit l'introduction de la session en appelant l'attention sur l'événement exceptionnel de l'échouage de la « baleine » dans le port de Saint-Cyprien, qui illustre encore une fois l'action du parc qui s'est occupé de toute l'organisation logistique.

M. MOLY invite B. FERRARI à présenter le déroulé des événements. Le rorqual, arrivé mardi vivant du côté de St Cyprien, a ensuite tapé dans la digue. Blessé, il a beaucoup saigné. Il a coulé et 3h après a commencé à dériver dans le port. La brigade nautique a donc appelé le Parc. Ils ont uni leurs forces pour ramener le rorqual le long du quai le mercredi. L'intervention sur l'animal a requis la contribution du Parc, de la mairie, de la préfecture, de la brigade nautique, des pompiers, de la gendarmerie, de Pelagis (La Rochelle, experts nationaux cétaqués), du Réseau national échouage (RNE), de vétérinaires et chercheurs... Pesant 30 T, il a été sorti avec une grue après installation d'un barrage anti-pollution sur le quai. L'autopsie et les examens ont permis de déceler une forte parasitose (en particulier dans les reins), ce qui peut expliquer le fait qu'il ait pu être désorienté. Il était donc en mauvaise santé et cela peut expliquer le fait qu'il se soit blessé sur la digue. La baleine est morte d'un arrêt cardiaque, peut être consécutif au choc. Il faudra attendre le résultat de l'ensemble des analyses pour avoir les conclusions définitives.

16^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
13 décembre 2018

Cet évènement permet de préciser qu'en Méditerranée, des échouages de grands dauphins et de dauphins blanc-bleu sont relevés de manière plus régulière. Les échouages de baleines sont très rares en Méditerranée, ce rorqual rappelant celui échoué voici 10 ans à Collioure.

M. MOLY signale la demande des pilotes de port qui souhaitent pouvoir assister aux réunion du conseil de gestion et propose de les inviter.

Proposition d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du Bureau du 27 septembre 2018
3. Eléments du rapport d'activité 2018
4. Esquisse du programme d'actions 2019
5. Eléments de cadrage de l'appel à projets 2019
6. Points et questions divers

1. Adoption de l'ordre du jour

M. MOLY rappelle l'ordre du jour prévisionnel de cette session du bureau et en propose l'adoption.

G. HUBERT demande à préciser dans les points divers la nécessité de poser le sujet de l'augmentation très importante du prix des charges portuaires. Cette augmentation ne permettrait pas aux transporteurs de passagers d'investir dans des nouveaux navires.

M. MOLY ajoutera aussi la question de la pollution récente du littoral par des hydrocarbures.

La proposition d'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des membres du bureau.

2. Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 27 septembre 2018

M. MOLY soumet à l'approbation des membres du bureau le procès-verbal de la session du 27 septembre 2018.

Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 27 septembre 2018

Unanimité

Délibération n°2018-023

3. Eléments du rapport d'activité 2018

M. MOLY introduit ce point tout en rappelant qu'il ne s'agit que d'une base permettant d'apprécier les premiers éléments d'un rapport d'activité complet qui sera soumis à la délibération du conseil de gestion du 14 février.

O. MUSARD rappelle la structure générale du programme d'actions 2018 : il était organisé autour de 4 axes stratégiques abritant un total de 44 actions, soit dans un cadre annuel, soit dans un cadre pluriannuel. Le format de la présentation ne vise pas l'exhaustivité et le détail mais est plutôt conçu pour relever la dynamique de travail, à partir d'une appréciation sous forme de « météo projet » tout en soulignant, quand nécessaire, un trait particulier concernant une ou des actions spécifiques.

Concernant l'axe 1, pour 9 actions, la « météo projet » est bonne. Un point de difficulté a été rencontré dans le cadre du suivi sur les phanérogames : des options avaient été identifiées en termes de cartographie mais les budgets complémentaires espérés n'ont pas été alloués. A cela se sont ajoutés la gestion du dossier « EFGL », des questionnements sur la prise en compte possible des herbiers de cymodocées, retenus, puis finalement abandonnés, puis la gestion très chronophage de l'arrivée de *Caulerpa racemosa*. L'organisation d'un marché pour réaliser un état de conservation actualisé n'a pu aboutir mais les travaux sur l'EBQI ont pu être initiés, en lien avec la Réserve et dans le cadre du projet LIFE MarHa.

F. AUSCHER s'interroge sur l'articulation de ces suivis en lien avec la DCE, ce à quoi B. FERRARI répond qu'ils sont complémentaires et qu'ils offrent un plus grand intérêt, du fait de la précision obtenue notamment.

Concernant l'axe stratégique 2, 11 projets sont référencés en « météo projet » correcte. Seule l'action sur la contribution à un réseau de gestion et d'information sur les récifs artificiels n'a pu être traduite concrètement, ce réseau ayant été mis en suspens en 2018. Il devrait être relancé en 2019.

Sur l'action spécifique liée à l'installation des mouillages écologiques, le déploiement était initialement envisagé en 2019. Cependant, entre le calibrage d'une proposition cohérente et pertinente pour les structures de plongée et la nécessité d'articuler ce projet avec le projet de ZMEL porté par le CD 66 au titre de la mesure compensatoire liée à la construction du quai Dezoums, cette installation est reportée en 2020.

F. AUSCHER précise qu'il existe aussi d'autres méthodes et outils que la ZMEL pour limiter la fréquentation, en particulier dans certaines micro-baies. Il importe que ce type de projet soit aussi en relation avec les mesures du PAMM. O. MUSARD confirme les liens avec les travaux du PAMM, précisant d'ailleurs qu'entre stratégie plongée et stratégie mouillages, l'équipe du Parc est partie prenante des différentes réunions proposées. Les réflexions et cadre de travail sont très clairement positionnés en réponse au PAMM et s'y intègrent pour construire une réflexion globale sur le Parc. Avec le CD 66, dans le cadre de la question de la ZMEL de la baie de Paulilles, a d'ailleurs été actée la nécessité d'informer régulièrement le conseil de gestion des actions et réflexions menées. Il importera d'imbriquer les processus de décision (commission nautique locale, etc.) et la gouvernance générale. Pour le Parc, il s'agit donc d'un sujet d'ampleur, d'autant que se pose aussi la question des coûts. L'AFB ne peut multiplier les achats de ce type d'équipement, l'objectif étant aussi et surtout de les déployer en fonction des enjeux de protection des habitats Natura 2000.

16^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
13 décembre 2018

Concernant les groupes de travail sous mandat, le système proposé est relativement satisfaisant : le GT « Eolien en mer » a prouvé toute sa pertinence ; la participation au GT SAFRAN a été faible à moyenne ; le GT « Mise en réseau des ports » s'est enfin réuni autour de la question de la certification « port propre ».

Le niveau de mise en œuvre des actions prévues au sein de l'axe 3 est également très correct, avec un projet qui a fait l'objet d'un report d'une année sur la finalisation : il s'agit de l'organisation au niveau de l'AFB et du Parc national des Calanques d'une exposition sur les canyons profonds. Parallèlement, ce qui était initialement envisagé comme une étude de faisabilité d'une école de voile latine s'est traduit par une action opérationnelle concrète avec la coopération déployée entre le Parc et l'UDSIS – Saint-Cyprien pour équiper des optimists avec des gréements voile latine. Il s'agit donc d'une étape majeure concernant le projet largement partagé depuis des années d'attirer de nouvelles générations vers la voile latine.

Sur l'axe 4, des efforts ont été entrepris pour déposer différents projets mais sans succès. Le recrutement de la chargée de mission MarHa a été organisé avec une prise de poste prévue à la mi-janvier 2019. Une partie de son activité consistera à accompagner les travaux du Parc sur les zones de protections renforcées.

O. MUSARD souligne également l'avancée majeure obtenue la semaine précédente concernant la cogestion du site mixte Natura 2000 puisqu'un contrat de coopération a été signé avec la mairie d'Argelès-sur-Mer. Le conseil de gestion aura à valider le programme des actions sur la partie terrestre, à l'instar de ce qui se fait sur un site Natura 2000 doté d'un comité de pilotage. Ce partenariat est conclu pour trois années.

O. MUSARD conclut sa présentation par un satisfecit d'ensemble. Il indique également qu'à ce stade, et comme pour le rapport d'activité 2017, le format de restitution sera probablement revu, à commencer par le fait que la contribution du Parc à la mise en œuvre de Natura 2000 sera mieux partagée et mise en valeur. Le standard général sera de toute façon décidé par le niveau central de l'AFB.

J. DIETRICH s'interroge sur la présentation proposée et indique qu'il serait opportun d'avoir un texte associé pour commenter ces premiers éléments, en particulier des petits bilans écrits pour toutes les actions terminées. Mettre en perspective ce qu'elles ont apporté au Parc serait aussi un angle intéressant à développer.

O. MUSARD précise que les rapports d'activité sont visés par le CA de l'AFB et qu'à ce titre, il nous a été demandé d'être plus synthétiques qu'avant, soit de passer de 60-70 pages à 24/28 pages. Il est d'ailleurs aussi question de faire un rapport de communication de 4 pages au grand public. Concernant cette présentation, il s'agit effectivement d'une présentation sous forme météo-projet et un commentaire oral, contrairement à l'an dernier où des éléments écrits étaient adossés à la météo.

F. AUSCHER complète en demandant à ce que le conseil soit destinataire de rapports complets concernant les projets ou les synthèses, par exemple, via des liens de téléchargement.

J. DIETRICH souhaiterait que les intitulés des projets soient conservés d'une année sur l'autre pour faciliter le suivi mais O. MUSARD lui précise que ces intitulés évoluent aussi en fonction de la maturité ou état d'avancement du projet.

4. Esquisse du programme d'actions 2019

O. MUSARD présente une esquisse du programme d'actions 2019 en rappelant que les cadrages budgétaires, comme l'année passée, ne sont pas encore définis. A priori, le budget serait relativement similaire à celui de l'an dernier. Pour autant, la perspective de passage à l'Office français de la biodiversité pourrait impacter la mise en œuvre du programme d'actions avec des clôtures d'exercice budgétaires anticipées, éventuellement en septembre/octobre, au lieu de mi-novembre.

Il importe également de considérer que les capacités de recrutement sont très limitées en plus d'être déjà ciblées sur des types de contrat particuliers, comme les services civiques, et sous forme d'hypothèses. Des projets sont clairement conditionnés à leur recrutement. Des vacances de postes peuvent s'avérer plus ou moins longues suite aux départs de Xavier ROZEC, fin décembre 2018, Alexandra GIGOU et Coraline JABOUIN, fin janvier, début février 2019. En vue de gérer ces vacances, les procédures de recrutement ont déjà été initiées, avec publication des fiches de postes. Enfin, la poursuite des projets pluriannuels s'impose avant de promouvoir d'autres projets.

L'ambition du programme d'actions 2019 et l'esquisse présentée et qui a besoin d'être confirmée sur les prochaines semaines et pour présentation au conseil de gestion de février 2019 reposent sur des lignes directrices telles qu'insertion territoriale, notoriété, protection, appui aux acteurs.

Au-delà de cette maquette, des hypothèses d'actions ne sont pas encore définitivement calibrées ou restent à confirmer, à l'instar d'une cellule de veille sur les espèces invasives, d'un éventuel séminaire sur le patrimoine culturel et le déploiement d'une coopération sur le festival Visages et Images de Méditerranée.

F. AUSCHER confirme la nécessité de développer un accompagnement vers la certification des ports, d'autant que cette démarche est en résonance avec le PAMM. L'objectif est tout autant d'avancer sur les diagnostics que d'engager des travaux. L'engagement sur ce dossier sera donc très intéressant également au niveau façade.

F. AUSCHER poursuit son propos en insistant sur la vigilance que le Parc doit avoir au regard de Natura 2000, en particulier sur la mise à jour des formulaires standards de données ou sur des actions d'inventaire, en particulier en lien avec la ZPS du Cap Béar. Il est précisé que toutes les sorties sont optimisées, en cumulant des suivis différents tant sur les cétacés, les macro-déchets, les oiseaux.

F. AUSCHER informe que les propositions de sites Natura 2000 au large ont été envoyées à la commission européenne et s'interroge sur l'anticipation du Parc concernant ce dossier. O. MUSARD rappelle que cette désignation était attendue depuis près de 5 ans et qu'il n'est pas possible de demander à être prêt en 15 jours. Le Parc travaille sur le Lacaze-Duthiers et la notion d'indicateurs sur les coraux profonds. Il est donc effectivement dans l'anticipation de toutes ces questions avec différents partenaires, et des travaux précis sont aussi planifiés dans le cadre du Life MarHa.

A. FIALA précise qu'au début, il avait été envisagé de mettre en place un programme canyons mais cela n'a jamais été fait. H. MAGNIN s'interroge sur la possibilité de mettre en place un groupe de travail dédié, et si un besoin se fait sentir, de voir comment on le met en place. Il importe également de tenir compte que

l'Espagne revendique ces zones maritimes, sachant malgré tout que les ministères des affaires étrangères français et espagnol échangent entre eux.

5. Eléments de cadrage de l'appel à projets 2019

O. MUSARD introduit ce point en soulignant qu'il s'agit du dernier appel à projets sous l'ère AFB et que rien ne permet de savoir à l'heure actuelle quelles seront les conditions d'organisation de l'appel à projet 2020, sur la forme, le fond et sur les budgets.

Cet appel à projets 2019 doit aussi épouser les conclusions des discussions ayant eu lieu lors des deux dernières sessions, le bureau du 27 septembre et le conseil du 8 novembre : le conseil doit viser tous les dossiers de candidatures sur la base d'une analyse établie à partir des critères de sélection que le conseil adopte avec le règlement. Il est également prévu de réserver un pourcentage du budget dédié à la sensibilisation aux établissements scolaires et structures accueillant les jeunes.

J. DIETRICH rappelle qu'il n'était pas question de « pourcentage » ce à quoi H. MAGNIN confirme que le terme pourcentage a été employé parce que l'enveloppe n'était pas connue. Il est possible à la place d'utiliser le terme « enveloppe » ou « fraction ».

Un débat est amorcé par A. FIALA sur les échanges ayant eu lieu en session du conseil du 8 novembre. Il apparaît une certaine incompréhension, partagée, sur les postures défendues, y compris vis-à-vis de l'équipe technique à qui il n'est pas possible de ne pas faire confiance. Cette dernière a montré sa compétence, son impartialité et il importe d'établir des rapports de confiance entre le conseil de gestion et l'équipe technique du Parc. M. MOLY recontextualise la posture des élus dans un cadre plus général en lien avec la problématique d'une décentralisation partiellement aboutie et assumée et sur la maîtrise des budgets : cette proposition a finalement été comprise comme l'annonce d'une perte de responsabilité par rapport aux éditions précédentes. Ces considérations mériteraient d'être reprises en conseil de gestion, en particulier parce que les sollicitations pour des petits budgets pourraient effectivement être gérées par le Parc si le cadre est bien défini.

O. MUSARD souligne également que les échanges entre le Département et la Région pour organiser les conditions de financement en synergie vont se poursuivre, notamment à la rentrée de janvier. Des options ont besoin d'être confirmées et l'approche consolidée. Il s'agit tout autant de questions d'enveloppes complémentaires que de cadres technique, administratif et juridique et de respect des modalités de gouvernance de tout un chacun. F. AUSCHER souligne l'importance d'avoir un budget un peu plus conséquent et de s'interroger sur le cadre le plus pertinent comme par exemple, de lancer des appels à projets communs et de se mettre d'accord sur les thématiques.

Suite à la présentation des propositions d'intitulés de thématiques, la majorité des questions tourne autour d'un calibrage apparaissant trop lâche, ne permettant probablement pas de cerner là où le Parc veut aller avec cet appel à projets. X. PRUD'HON préconise de bien cibler l'appel à projet, de telle sorte que les dossiers puissent répondre aux enjeux et ambitions du plan de gestion et non créer des effets d'aubaine. Le fait de garder une thématique plus large peut être intéressant aussi pour favoriser la créativité.

16^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
13 décembre 2018

O. MUSARD fait état d'expériences d'autres parcs qui ont parfois trop ciblé le sujet, au point de donner l'impression que le règlement était en fait un cahier des charges dimensionnant une commande du Parc. Or, d'un point de vue juridique, une subvention représente l'opportunité d'accompagner un porteur de projet, sur la base des critères définis, mais ce projet n'est pas au bénéfice direct du Parc. Il est aussi rappelé le premier appel à projet du Parc centré sur la pêche et au terme duquel trois dossiers ont été reçus et dont seulement deux ont été acceptés pour une dépense de 8 000 euros sur les 40 000 réservés. Etre trop précis thématiquement peut aussi s'avérer compliqué.

Au terme des échanges, où il a été évoqué l'idée de faire appel à des financements complémentaires de la part d'ENGIE et de RTE ou de s'aider du tableau de bord d'une part et, d'autre part, d'une rédaction révisée en séance, les thématiques sont à nouveau parcourues pour définir un cadre de rédaction consolidé du règlement entre cette session et la présentation au conseil de février :

Thématique générale : Cadre de vie, environnements culturels, historiques et naturels du Parc naturel marin du golfe du Lion

Axe 1 : Actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement ou de mobilisation citoyenne relatives à la mise en valeur du cadre de vie maritime du Parc naturel marin du golfe du Lion [*Passé, présent, futur*]

Axe 2 : Actions d'intervention technique et de restauration des environnements naturels et culturel relatifs au Parc naturel marin du golfe du Lion

Axe 3 : Actions de suivis et d'acquisition de connaissances des environnements socio-culturels et naturels relatifs au Parc naturel marin du golfe du Lion [*Passé, présent, futur*]

6. Points et questions divers

G. HUBERT souligne les difficultés économiques rencontrées par les sociétés de transport maritime à passagers. Depuis 2010, la profession assiste à des augmentations de taxes et des redevances portuaires, avec qui plus est, des variations d'un port à l'autre. Si effectivement, tout le monde a des droits et des devoirs, les ports ne peuvent pas augmenter ainsi leurs tarifs alors que les infrastructures ont plus de 50 ans et qu'elles n'ont pas été vraiment améliorées. A cela s'ajoutent des navires vieillissants, et force est de constater que malgré la passion, il est difficile de vivre de son activité et d'avoir des perspectives. Il serait nécessaire d'avoir un groupe de travail afin de réfléchir à des solutions, y compris vis-à-vis de projets d'investissements sur des bateaux à motorisation hybride. Ce constat enjoint M. MOLY à proposer de travailler sur le sujet, en montrant l'importance de cette activité de découverte et de sensibilisation du Parc, la fragilité des entreprises, leur rôle sur le plan de l'emploi, en particulier avec le recrutement de marins-pêcheurs soumis eux aussi à des situations de crises, et la position des maires sur cette problématique.

M. AYLAGAS indique avoir participé à une réunion du CESER où il a été indiqué que le bateau du futur était un vrai sujet au niveau régional. Il s'agit donc d'une opportunité à saisir, il est par conséquent nécessaire d'inviter différents intervenants autour de la table pour mettre tout à plat mais il faudra un travail de fond de la part des compagnies de transport comme base de discussion indispensable.

16^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
13 décembre 2018

Le suivi du dossier EFGL est partagé par G. AGIN, permettant ainsi d'apprécier une nouvelle fois la plus-value des prescriptions du conseil de gestion dans le cadre de l'avis conforme de juin 2018. Le dossier complémentaire a été déposé et soumis à évaluation pour apprécier les changements opérés. Les prescriptions ont été bien prises en compte, comme par exemple l'abandon des anodes sacrificielles au profit d'anodes à courant imposé, l'évolution de la réglementation du balisage, l'installation de moyens anti-pollution lors des opérations de maintenance. Les retours du CNPN et l'Autorité environnementale du CGEDD sont toujours en attente, avant que la procédure d'enquête publique ne soit déclenchée. Il est également porté à connaissance du bureau que les éoliennes auront une puissance individuelle de 6,33 MW au lieu de 6,15.

Le point relatif à la pollution des plages par hydrocarbures est abordé, P. AYLAGAS précisant que le sujet avait été débattu en conseil communautaire : Y. PORTEIX a été désigné pour investir l'aspect juridique. Parallèlement, A. FIALA conseille au Parc de communiquer car cette pollution, concomitante d'un exercice POLMAR, a laissé interrogateurs de nombreux habitants de Banyuls : les barrages mis en place durant l'opération ont été enlevés juste avant l'arrivée des « boulettes », soit une situation relativement cocasse !

La séance est levée à 17h40.

M. MOLY


Président du Parc naturel marin
du golfe du Lion